

N.B. Cette demande ne peut être utilisée que lorsque les sommes sont investies dans un Compte d'investissement La Capitale.

**1 IDENTIFICATION DU PRENEUR**

N° client : 3 \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ OU  N° contrat : 5 \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom Prénom

**2 IDENTIFICATION DU RÉGIME VISÉ – UN FORMULAIRE PAR RÉGIME**

Non enregistré  REER  REER au conjoint  CRI/RERI  FERR  FERR au conjoint  FRV/FERR prescrit  CELI

**3 PROVENANCE DES SOMMES**

À la suite du rachat des sommes investies chez : \_\_\_\_\_ (l'« entreprise cédante ») et leur transfert dans le contrat de rente ci-haut mentionné (le « contrat »), des frais de rachat, comme les frais d'acquisition reportés, peuvent s'appliquer. Les frais de rachat imputés par l'entreprise cédante sont estimés à \_\_\_\_\_ \$ et la présente demande de remise est soumise pour un montant de \_\_\_\_\_ \$.

Pour compenser les frais de rachat sur autorisation du conseiller, La Capitale versera au preneur un montant équivalent au moins élevé des montants suivants :

- i) les frais réels de rachat; ou
- ii) la commission payable au conseiller.

La commission payable au conseiller sera ajustée conformément aux règles administratives actuellement en vigueur à La Capitale. **Un relevé détaillant les frais de transfert doit être joint à cette demande.**


**4 REMISE**

Le montant de remise sera investi selon les mêmes instructions de placement et selon les mêmes options de frais que le montant transféré à La Capitale.

Dans le cas d'un contrat rente-épargne enregistré, la remise n'est pas considérée comme une nouvelle cotisation REER.

Si la remise est investie dans des comptes d'investissement La Capitale avec frais au rachat, le preneur comprend que des frais de rachat seront applicables en cas de retrait avant la 7<sup>e</sup> année suivant le dépôt de la remise.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

 \_\_\_\_\_  
Signature du conseiller Code du conseiller

**Vous devez soumettre votre demande de remise de frais de rachat accompagnée de toutes les preuves de frais engagés soit par la poste, par télécopieur ou par courriel au plus tard 2 mois après la date de signature de votre demande de transfert entre institutions. Voici nos coordonnées :**

La Capitale assureur de l'administration publique inc.  
a/s Épargne et placements  
625, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) G1R 2G5  
Télécopieur : 1 866 640-3058 | Courriel : traitement.epargne@lacapitale.com

**Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la politique administrative sur Espace conseiller.**